

Retraite : un bonus-malus pour repousser l'âge de départ à 64 ans ?

 leparisien.fr/economie/retraite-un-bonus-malus-pour-repousser-l-age-de-depart-a-64-ans-07-06-2019-8088948.php

Catherine Gasté, *Le Parisien*, 7 juin 2019

Repousser l'âge de la retraite... Sans le dire. Le gouvernement, qui a promis de ne pas toucher à l'âge symbolique du départ légal à 62 ans conformément à la promesse présidentielle, songerait à créer un « âge pivot » dans la future réforme des retraites. Depuis neuf mois la rumeur revient périodiquement. Cette fois, selon le journal Challenges, les dés seraient jetés : l'exécutif aurait décidé début mai d'inscrire en catimini une nouvelle borne d'âge à 64 ans dans le futur système par points, dont le texte est encore secret. L'objectif de cette mesure étant de dissuader les assurés de prendre leur retraite dès 62 ans.

L'âge pivot peut coexister avec le maintien de l'âge légal à 62 ans. Mais la personne qui décidera de faire valoir ses droits à 62 ans (et non à 64 ans) se verra appliquer automatiquement un malus – une décote – sur le montant de sa pension. Pendant combien de temps, deux ans ou sur l'ensemble de sa retraite ? Mystère. À l'inverse, l'assuré qui décidera de poursuivre son activité au-delà de 64 ans verra le niveau de sa retraite majoré (grâce à un bonus).

Un mécanisme similaire sur les retraites complémentaires

Un mécanisme similaire existe déjà pour les retraites complémentaires. Depuis le 1er janvier 2019, les salariés du secteur privé, nés à partir de 1957, voient leur pension diminuée de 10 % sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans s'ils cessent de travailler une fois les conditions d'une retraite à taux plein remplies (42 ans de cotisations). À l'inverse, dans le cas où ils restent en emploi au-delà de la durée de cotisation exigée, le montant de leur retraite est augmenté.

« Contrairement à ce que Challenges affirme, les arbitrages ne sont pas rendus à ce stade », affirme ce vendredi l'entourage de la ministre des Solidarités Agnès Buzyn. Même prudence parmi les proches du dossier, qui rappellent les folles rumeurs alimentant pendant près d'un mois le débat autour du financement de la dépendance. « Les fuites et les ballons d'essai vont être de plus en plus nombreux. Nous sommes en pleine période d'arbitrage interministériel, ça va être carnaval », ironise-t-on dans l'entourage du Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye.

Le 25 avril, lors de sa conférence de sortie du grand débat, Emmanuel Macron avait évoqué la piste d'un possible allongement de la durée de cotisation. S'il a martelé un « Non » ferme à un recul de l'âge légal de la retraite – comme le réclamaient pourtant la droite et le Medef –, le Président a aussi laissé planer un certain flou. « Ce sur quoi peut

travailler le gouvernement avec le Parlement, c'est de regarder si on peut allonger la période de référence sans bouger l'âge l'égal, pour avoir un système de décote qui incite à travailler davantage, mais sans forcer tout le monde », a-t-il déclaré.

La piste du bonus-malus évoquée dans plusieurs textes

Ce n'est pas le seul indice à avoir jeté le trouble dans les esprits. Selon un document de travail confidentiel adressé aux partenaires sociaux en janvier dernier, que le Parisien a révélé, la piste d'un bonus-malus dans le futur système de retraite, pour retarder l'âge légal de départ possible à 62 ans, a bien été mise sur la table.

Dans le texte de 14 pages, il est fait état d'un « âge de référence commun à tous » (autrement appelé âge pivot) qui viendrait s'ajouter à l'âge légal de départ à 62 ans : déclenchant soit un bonus, soit un malus « de 3 à 5 % par an en fonction de l'âge de départ ». Et ce n'est pas tout. En mars, la direction des statistiques du ministère de la Santé (Drees) a aussi sorti un document étudiant la piste d'un âge pivot déclenchant une décote (temporaire) sur le montant de la pension, ou une surcote.

« L'âge-pivot est un faux sujet, car dans le futur système c'est le nombre et la valeur des points qui déterminera véritablement l'âge de départ », observe un proche du dossier. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre que les arbitrages soient définitivement rendus en coulisse. Jean-Paul Delevoye doit ensuite, d'ici à la fin juin, rendre ses préconisations et lancer cet été, selon nos informations, une nouvelle concertation avec les partenaires sociaux sur les grandes lignes du projet de loi.

Le gouvernement veut fixer un "âge pivot" de la retraite à 64 ans

[C^s challenges.fr/politique/le-gouvernement-veut-un-age-pivot-de-la-retraite-a-64-ans_657296](https://challenges.fr/politique/le-gouvernement-veut-un-age-pivot-de-la-retraite-a-64-ans_657296)

6 juin
2019

Challenges Politique

Politique

Par [Laurent Fargues](#) et [Rémi Clément](#) le [06.06.2019 à 18h45](#) Abonnés

EXCLUSIF - La décision d'instaurer une nouvelle borne d'âge à 64 ans dans le cadre du futur système des retraites à points a été actée par le gouvernement. Un choix qui pourrait compliquer le passage de la réforme.



Le gouvernement veut fixer un "âge pivot" de la retraite à 64 ans.

Charles Platiau

Après de multiples rumeurs, la décision a été prise dans le plus grand secret. Selon nos informations, le gouvernement a décidé début mai d'inscrire un nouvel "âge pivot" de 64 ans dans la future réforme des retraites à points annoncée pour l'automne. "L'idée était dans l'air depuis plusieurs mois, mais cette fois Matignon l'a actée avec l'aval de l'Elysée,

confie un connaisseur du dossier. Cela permet d'équilibrer financièrement le système et d'éviter les déficits prévus dans les décennies à venir." Le principe : sans toucher à l'âge légal de 62 ans, la réforme instaurerait un système de bonus-malus sur les pensions, avant et après 64 ans, pour inciter les actifs à travailler plus longtemps.

Le 25 avril, Emmanuel Macron avait déjà évoqué cette piste. Lors de sa grande conférence de presse post-Grand débat, il avait souligné que Jean-Paul Delevoye, le Haut-commissaire chargé de la réforme des retraites à points, avait calculé que "le point d'équilibre [*financier, ndlr*] de notre régime de retraite est autour de 64 ans". Le chef de l'Etat avait ensuite jugé nécessaire de "travailler plus longtemps" pour financer notre système de protection sociale. "Quand je regarde ce que font nos concitoyens, ils partent pas tous à 62 ans, même de moins en moins, ils vont plutôt vers 63 ou 64 ans", avait-il déclaré, avant de parler d'"un système de décote qui incite à travailler davantage mais sans forcer tout le monde". "Voilà une option qui permet de dégager des économies, avait-il conclu, pour réinvestir dans des baisses d'impôts" et une revalorisation des minimas de retraites à taux plein à 1.000 euros.

"Reculer l'âge sans le dire"

Le projet du gouvernement répond à ce cadrage. L'âge légal du départ à la retraite demeurerait à 62 ans mais les actifs qui partiraient entre 62 et 64 ans toucheraient une pension moindre et ceux qui partiraient après 64 ans profiteraient d'un bonus. Cet "âge pivot" de 64 ans entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2025, date prévue de démarrage du nouveau système, et progresserait d'un mois par génération. Il atteindrait ainsi 65 ans en 2037. Contacté par *Challenges*, le Haut-commissariat à la réforme des retraites n'a "ni confirmé ni infirmé" le projet. "C'est une manière de reculer l'âge de départ de la retraite sans le dire", souffle un haut fonctionnaire de Bercy. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), l'âge moyen de départ à la retraite était en effet proche de 62 ans en 2017 et devait atteindre 64 ans à partir de la fin des années 2030.

En instaurant un "âge pivot" dans sa réforme, le gouvernement prend un risque.